

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD SUR LES OISEAUX D'EAU D'AFRIQUE-EURASIE: 14-18 MAI 2012

La cinquième Réunion des Parties (RdP) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) s'est tenue du 14 au 18 mai 2012, à La Rochelle, en France. La réunion a rassemblé plus de 200 participants, représentant les Parties contractantes, les États de l'aire de répartition non-Parties, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les organisations intergouvernementales et les universités.

Les délégués ont discuté, entre autres: de la mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action; des études internationales; des tâches internationales de mise en œuvre pour la période 2009-2016; du projet du Fonds pour l'environnement mondial relatif aux voies de migration dans les pays de la région Afrique-Eurasie; de la mise en œuvre et de la révision de la stratégie de communication; des propositions d'amendements au Plan d'action de l'Accord; et des Plans d'action internationaux par espèce et des plans d'action des espèces. Ils ont également discuté du plan d'action pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique (2012-2017).

La réunion, qui a adopté 27 résolutions, s'est déroulée en séance plénière et au sein de deux groupes de travail, un sur les questions scientifiques et techniques, et l'autre sur les questions financières et administratives. Malgré un agenda bien rempli, et la nécessité de travailler jusqu'aux premières heures du matin à deux reprises, les discussions ont été caractérisées par une atmosphère cordiale et l'accord a été atteint à la satisfaction de la plupart des participants.

Parmi les principales réalisations de la réunion, figure l'adoption d'un budget qui permettra au Secrétariat de maintenir son niveau actuel de dotation en personnel et d'activités. En outre, l'Initiative africaine bénéficiera d'une assistance technique supplémentaire grâce à un futur poste de coordinateur technique basé en France, et financé par la France, qui travaillera directement avec les coordinateurs sous-régionaux africains, qui eux, seront périodiquement sélectionnés parmi les correspondants de l'AEWA. Bien que les fonds pour la mise en œuvre de l'Accord demeurent réduits, et qu'il ne fait aucun

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de l'AEWA.....	2
Compte-rendu de la RdP 5	3
Rapports	3
Résultats de la CdP 10 de la CMS importants pour l'AEWA.....	4
Mise en œuvre du plan stratégique de l'AEWA	4
Rapports nationaux et système de présentation des rapports en ligne	4
Études internationales.....	4
Procédure d'évaluation de la mise en œuvre	5
Mise en œuvre des tâches internationales de mise en œuvre l'AEWA 2009-2016.....	5
Mise en œuvre du projet WOW du PNUE-FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie et perspectives post-WOW	5
Mise en œuvre et révision de la stratégie de communication	6
Journée mondiale des oiseaux migrateurs	6
Propositions d'amendements à l'accord.....	6
Adoption de la nouvelle version arabe du texte de l'accord	7
Plans d'action internationaux par espèce et plans de gestion des espèces	7
Plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative africaine.....	8
Lignes directrices de conservation	8
Questions concernant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'AEWA.....	9
Voies de migration d'Asie centrale	11
Dispositifs institutionnels	11
Questions financières et administratives	12
Autres projets de résolutions	13
Autres questions	14
Plénière de clôture	14
Brève analyse de la RdP 5	14
Réunions à venir	16
Glossaire	17

doute que davantage de ressources sont nécessaires pour protéger les oiseaux migrateurs, beaucoup ont estimé que la RdP 5 avait réussi à maintenir «le cap» de l'Accord pour les trois prochaines années, et espèrent qu'en 2015 les Parties seront en meilleure position pour accroître leurs contributions financières.

BREF HISTORIQUE DE L'AEWA

Les espèces migratrices sont particulièrement vulnérables à un vaste éventail de menaces, incluant la perte des habitats dans les zones de reproduction, la chasse excessive le long des voies de migration et la dégradation des sites d'alimentation. Au début des années 60, des organisations internationales de conservation ont commencé à attirer l'attention sur ces problèmes et ont appelé à l'adoption d'une convention sur les espèces migratrices.

En réponse, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a été adoptée en 1979 et est entrée en vigueur en 1983. La CMS, également connue sous le nom de Convention de Bonn, reconnaît que les États sont responsables de la protection des espèces migratrices sauvages qui vivent à l'intérieur des limites de leur juridiction nationale ou qui franchissent ces limites. La CMS a pour but de conserver les espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires à travers leurs aires de répartition, et compte actuellement 116 Parties.

La Convention a été conçue pour permettre l'élargissement et la révision des engagements, et pour fournir un cadre à travers lequel les Parties peuvent prendre des décisions pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats. L'un des mécanismes mis en place par la CMS est le développement d'accords régionaux spécialisés pour la conservation et la gestion d'espèces migratrices dont l'état de conservation n'est pas favorable, ou qui pourraient bénéficier de manière significative de la coopération internationale. Jusqu'à ce jour, sept accords et dix-neuf Mémoires d'entente (MoU) ont été conclus à cet égard. Le plus important de ces accords est l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, également connu sous le nom d'«Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie» (AEWA).

À la première Conférence des Parties (CdP 1) à la CSM, tenue à Bonn, en Allemagne, en 1985, les délégués ont décidé de préparer un Accord pour l'Anatidae du Paléarctique occidental. C'est ainsi qu'en 1988, le Gouvernement des Pays-Bas a entamé l'élaboration d'un projet d'Accord sur les oiseaux d'eau du Paléarctique occidental dans le cadre de son programme de conservation de la voie de migration du Paléarctique occidental. Au cours du processus de rédaction et de consultation, le nom de l'Accord a été modifié et est devenu l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, mettant ainsi l'accent sur l'importance de l'Afrique pour les oiseaux migrateurs.

La première réunion consultative des États de l'aire de répartition de l'AEWA a eu lieu à Nairobi, au Kenya, en 1994. La dernière réunion de négociation s'est tenue en 1995 à La Haye, aux Pays-Bas. Cette réunion a adopté l'Accord par consensus et a accepté l'offre du gouvernement néerlandais de fournir un Secrétariat intérimaire. Ouvert à la signature en 1996, l'Accord est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1999. Seulement quelques jours plus tard, la première Réunion des Parties (RdP 1) a eu lieu à Cape Town, en Afrique du Sud. Cette réunion a, entre autres réalisations, créé un Comité technique et adopté

les Lignes directrices de conservation. En 2000, un Secrétariat permanent a été mis en place. Il est administré par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et est abrité par le Secrétariat de la CMS à Bonn. L'AEWA compte actuellement 66 Parties contractantes.

L'AEWA assure la coordination et la concertation des mesures à prendre par les États de l'aire de répartition à travers l'ensemble du système de migration des oiseaux d'eau auxquels il s'applique. L'Accord comprend trois annexes. L'Annexe I décrit la zone géographique de l'Accord qui couvre des pays en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et certaines Parties de l'Asie et du Canada. L'Annexe II présente une liste des espèces d'oiseaux d'eau auxquelles s'applique l'Accord. Cette liste comprend 255 espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pour au moins une partie de leur cycle annuel, notamment de nombreuses espèces d'oiseaux plongeurs, tels que les grèbes, les pélicans, les cormorans, les hérons, les cigognes, les rails, les ibis, les spatules blanches, les flamands roses, les canards, les cygnes, les oies, les grues, les échassiers, les mouettes, les sternes et les pingouins d'Afrique du Sud. L'Annexe III contient un Plan d'action global qui décrit les actions à entreprendre dans les domaines suivants: la conservation des espèces et de l'habitat; la gestion des activités humaines; la recherche et la surveillance; l'éducation et l'information; et la mise en œuvre. Le Plan d'action contient également un tableau (Tableau 1) sur l'état des populations d'oiseaux d'eau migrateurs.

RdP 2 de l'AEWA: Cette réunion s'est tenue du 25 au 27 septembre 2002 à Bonn, en Allemagne. La RdP 2 de l'AEWA a établi un Comité permanent et a ajouté 65 espèces à l'Annexe II de l'Accord. Elle a en outre adopté des résolutions portant entre autres sur: l'élimination progressive de la grenaille de plomb utilisée pour la chasse dans les zones humides; un projet de lignes directrices de conservation relatives aux législations nationales et aux oiseaux d'eau non indigènes introduits; les Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007; les Plans d'action internationaux par espèce; et le budget pour 2003-2005.

RdP 3 de l'AEWA: Cette réunion a eu lieu du 23 au 27 octobre 2005, à Dakar, au Sénégal. Les délégués y ont adopté des résolutions portant sur, entre autres: la grippe aviaire; les changements climatiques en ce qui concerne les oiseaux d'eau migrateurs; les directives pour les critères utilisés dans le Tableau 1 du Plan d'action; la présentation des rapports en ligne; le partenariat international pour le soutien aux évaluations des populations d'oiseaux d'eau; les amendements aux annexes de l'Accord; un Plan stratégique; une Stratégie de communication; les Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008; les Plans d'action internationaux par espèce; et le budget pour la période 2006-2008.

RdP 4 de l'AEWA: Cette réunion s'est tenue du 15 au 19 septembre 2008, à Antananarivo, à Madagascar. Cette réunion a adopté 20 résolutions, y compris: un budget permettant au Secrétariat de maintenir son niveau de dotation en personnel et d'activités, avec des coûts additionnels pour l'interprétariat et les frais de voyage pour les réunions financées par des fonds résultant de l'augmentation des contributions minimales annuelles; et une résolution relative à l'établissement de l'Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, partiellement financée par le budget principal.

COMPTE-RENDU DE LA RDP 5

Sabrina Laconi, Adjointe au Maire de La Rochelle, représentant le Maire Maxime Bono, a accueilli lundi 14 mai les participants à la cinquième Réunion des Parties à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie et a décrit l'importance de la conservation des espèces et des réserves naturelles pour la ville. Béatrice Abollivier, Préfète de Charente-Maritime, a décrit les efforts déployés pour faciliter le partage de la côte et de ses zones humides entre les oiseaux et les hommes, saluant la collaboration entre les organisations de chasse et celles de protection de la nature.

Dans un message vidéo, Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, a attiré l'attention sur la prochaine Conférence de Rio+20, soulignant les liens entre la conservation des oiseaux d'eau et le développement durable dans le contexte de l'économie verte.

Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutif de la Convention sur les espèces migratrices, a souligné la réussite des activités en cours, notamment l'Initiative africaine, et a souligné la nécessité de renforcer la base de connaissances de l'AEWA en développant davantage le Recensement international des oiseaux d'eau et en assurant un financement stable et à long terme.

Marco Barbieri, Secrétaire exécutif par intérim de l'AEWA, a accueilli l'Éthiopie, le Tchad, le Monténégro et le Zimbabwe en tant que nouvelles Parties à l'Accord, notant qu'elles portent le nombre de membres de l'AEWA à 66.

Faisant référence à La Rochelle comme un «lieu emblématique» pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, Jean-Pierre Thébault, Ambassadeur délégué à l'environnement, France, a souligné que de nombreux oiseaux d'eau migrateurs ont un statut d'espèce menacée, et a réitéré le soutien de son pays à l'AEWA.

Nick Williams, Chargé de programme, Unité de coordination intérimaire du Mémoire d'entente (MoU) sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie de la CMS (MoU sur les rapaces), a accueilli la France au Mémoire d'entente. L'Ambassadeur Thébault, qualifiant l'Accord de symbole de l'engagement de son pays à la conservation des oiseaux, a signé le document.

Barbieri a présenté le point portant sur la signature d'un nouveau Mémoire de coopération (MoC) entre la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale et la CMS. Nick Davidson, Secrétaire général adjoint, Convention de Ramsar, a fait remarquer que le nouvel accord permettrait de «mettre à jour, renouveler et réorienter» la collaboration déjà existante, et Bert Lenten, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a noté l'importance des zones humides non seulement pour les oiseaux d'eau, mais aussi pour d'autres espèces migratrices d'intérêt pour la CMS.

Øystein Størkersen, Président du Comité permanent de l'AEWA (SC) a présenté les Prix de l'AEWA 2012 pour la conservation des oiseaux d'eau, qui récompensent les individus et les institutions pour leur contribution à la conservation et à l'utilisation durable des oiseaux d'eau. Les prix ont été décernés à feu Brooks Childress, pour son travail sur la conservation des flamants roses, et à l'International Wader Study Group.

Bart Ebbinge, Président du Groupe de spécialistes sur les oies coordonné par la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et Wetlands International, a prononcé un discours sur la gestion des populations croissantes d'oies. Ebbinge a présenté des études de cas relatives à la Bernache, l'Oie rieuse et l'Oie à bec court, décrivant l'équilibre délicat entre la pression de la chasse et la taille des populations, et soulignant l'importance des statistiques de qualité concernant les tableaux de chasse et les données sur la taille et la dynamique des populations.

Présentant les questions d'organisation, Størkersen, a déclaré que la réunion aborderait les questions bureaucratiques, y compris le budget, mais a fait remarquer que le point central de l'AEWA est «la conservation sur le terrain». Barbieri a ensuite présenté le Règlement intérieur (AEWA/MOP5.2), décrivant deux amendements proposés pour remédier aux incohérences entre le Règlement et l'Accord, et les délégués ont adopté le Règlement intérieur ainsi amendé.

Les délégués ont ensuite élu Paul Delduc (France) en tant que Président de la Rdp 5, et James Gichia Njogu (Kenya) en tant que Vice-président, et ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail proposés (AEWA/MOP5.3/Rev.1). L'Ukraine, le Royaume-Uni, le Togo et le Kenya ont été élus au Comité de vérification des pouvoirs.

Les délégués ont mis en place deux groupes de travail, désignant la Norvège comme Présidente et l'Algérie, assistée par l'Ouganda, comme Vice-présidente du Groupe de travail sur les finances et l'administration, et le Kenya comme Président et l'Afrique du Sud comme Vice-président du Groupe de travail scientifique et technique. Les délégués ont ensuite admis plusieurs observateurs.

Dans leurs déclarations liminaires, l'Islande, la Côte d'Ivoire, la Fédération de Russie et la Pologne ont annoncé qu'ils étaient parvenus aux étapes finales de leur adhésion à l'AEWA. Le Tchad, le Gabon, l'Éthiopie et le Zimbabwe ont rappelé leur récente adhésion à l'Accord. La Mauritanie, le Togo et le Groupe africain ont souligné l'importance de la conservation des oiseaux d'eau dans le contexte élargi des efforts déployés pour assurer des moyens de subsistance durables, le Groupe africain attirant l'attention sur ses travaux relatifs à un plan d'action quinquennal, incluant des activités visant la conservation des oiseaux d'eau à l'échelle régionale.

RAPPORTS

Lors de la séance plénière mardi, le SC, le Comité technique (TC), le Dépositaire et le Secrétariat ont présenté leurs rapports respectifs. Le Président du SC, Øystein Størkersen, a brièvement présenté le rapport du SC (AEWA/MOP5.6). La Présidente du TC, Jelena Kralj, a présenté le rapport du TC (AEWA/MOP5.7), mettant en évidence la nouvelle stratégie du TC de mener la plupart de ses travaux en dix groupes de travail distincts. Les Pays-Bas ont présenté le rapport du Dépositaire (AEWA/MOP5.8). Le délégué a noté que le nombre de Parties s'élève actuellement à 65, et que, avec l'adhésion du Zimbabwe le 1^{er} juin, ce nombre passerait à 66.

Barbieri a présenté le rapport du Secrétariat pour la période 2009-2012 (AEWA/MOP5.9). Barbieri a présenté un compte-rendu sur, notamment: le recrutement de nouvelles Parties à

l'Accord; la coopération stratégique avec d'autres organisations; la coordination et la mise en œuvre des Plans d'action par espèce (SSAP); et les développements liés aux politiques.

Le Secrétariat a abordé la présentation de l'Ensemble des technologies de l'information et de la communication de l'AEWA (AEWA/MOP5.10). Le représentant a décrit l'objectif d'étendre les espaces de travail virtuels utilisés par le TC et les groupes de travail sur les SSAP à d'autres groupes de travail de l'Accord. Le Sénégal a encouragé le Secrétariat à fournir une traduction française et anglaise de son portail Internet sur l'Afrique.

RÉSULTATS DE LA CDP 10 DE LA CMS IMPORTANTS POUR L'AEWA

Mrema a présenté lundi en séance plénière les résultats de la COP 10 de la CMS qui présentent un intérêt pour l'AEWA, en soulignant les liens entre la protection des espèces et des habitats et le travail de l'AEWA sur l'outil Réseau de sites critiques. Elle a mis l'accent sur une résolution de la CMS sur les voies de migration, ainsi que sur les efforts sur la voie de migration de l'Asie centrale, et sur une résolution relative à l'élaboration d'un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs.

Mrema a également noté les travaux de la CMS importants pour l'AEWA notamment: la protection des oiseaux migrateurs de la collision et de l'électrocution par les réseaux électriques; minimiser les risques d'intoxication des oiseaux migrateurs; un examen des espèces exotiques envahissantes; les impacts des changements climatiques sur les espèces migratrices; le développement d'un nouveau site web sur la «famille de la CMS» pour améliorer le partage de données et harmoniser les rapports; et la forme future de la CMS et de ses instruments, y compris l'AEWA.

L'Allemagne, au nom de la Communauté européenne (CE), a déclaré que la CE présentera une proposition pour charger le Comité permanent de renforcer les synergies entre la CMS et l'AEWA.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'AEWA

Le Secrétariat a présenté lundi en séance plénière le rapport analysant les progrès mondiaux en matière de mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 (AEWA/MOP5.11), notant que le rapport a conclu que les progrès étaient en général «largement insuffisants». Il a déclaré que les progrès les plus importants avaient été accomplis dans l'utilisation systématiquement durable des oiseaux d'eau, et que les progrès les moins importants correspondaient à ceux réalisés dans l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Il a expliqué que le rapport comprenait 12 recommandations visant à améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique.

RAPPORTS NATIONAUX ET SYSTÈME DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS EN LIGNE

Le Secrétariat a présenté lundi en séance plénière le rapport sur les rapports nationaux et le système de présentation des rapports en ligne (ORS) et le projet de résolution afférent (AEWA/MOP5.12, AEWA/MOP5.13 et AEWA/MOP5 DR 1), notant un taux de réponse à l'ORS de 69% et détaillant les recommandations pour améliorer les rapports.

Le délégué de la Convention de Ramsar a indiqué que plusieurs de ses Parties avaient exprimé un intérêt pour une plate-forme en ligne qui permette l'harmonisation et la recherche transversale à travers les différentes bases de données des Accords environnementaux multilatéraux (AEM). La Suisse, le Danemark, le Sénégal et la Tunisie ont fait état de difficultés techniques rencontrées lors de la soumission de leurs rapports en ligne. Concernant l'ORS, la Tunisie a déploré l'adoption d'une approche «descendante» par le Secrétariat. Le Secrétariat a rappelé que le système et le format ont été approuvés par la RdP 4, et que les Comités permanent et technique avaient été étroitement impliqués dans les travaux intersessions sur l'ORS.

Le Groupe de travail scientifique et technique a examiné mardi le projet de résolution. Le Sénégal s'est déclaré préoccupé par l'harmonisation des rapports avec ceux de la Directive Oiseaux de l'UE, et a accepté de mener des consultations bilatérales avec l'UE sur ce sujet. Les délégués ont convenu mercredi dans le Groupe de travail d'ajouter le libellé «le cas échéant» à cette référence. La résolution a été adoptée sans amendement vendredi en plénière.

Résolution finale: Dans sa résolution (AEWA/MOP5 DR 1 Rev.2), la RdP, entre autres:

- recommande que l'adoption de l'utilisation de l'ORS soit envisagée par les Secrétariats de la CMS, ses autres instruments et éventuellement d'autres AEM, pour fournir une base solide à l'harmonisation et pour permettre le partage des coûts futurs;
- encourage la communauté des donateurs à octroyer des ressources financières pour permettre au Secrétariat de continuer à travailler en collaboration avec le PNUE et le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du PNUE (CMSC) afin de mettre en œuvre des activités visant à améliorer le format en ligne de présentation des rapports nationaux;
- demande au Secrétariat de chercher à travailler avec le PNUE-CMSC pour faire progresser le développement futur de l'ORS et pour renforcer l'interopérabilité de l'ORS avec les systèmes utilisés pour la présentation des rapports nationaux d'autres AEM concernés; et
- décide que la date limite pour la soumission des rapports nationaux par les Parties contractantes à la RdP 6 soit fixée 180 jours avant la RdP.

ÉTUDES INTERNATIONALES

Szabolcs Nagy, Wetlands International, a présenté lundi la 5^e édition du Rapport sur l'état de conservation (AEWA/MOP5.14) et le rapport préliminaire sur le Réseau de sites (AEWA/MOP5.15), et le Secrétariat a présenté le projet de résolution associé, traitant des lacunes dans les connaissances relatives aux mesures de conservation des populations d'oiseaux d'eau et des sites importants pour ces derniers (AEWA/MOP5 DR 2). Nagy a présenté les recommandations des deux rapports, y compris, pour le premier, le déploiement d'efforts concertés pour améliorer la surveillance et réduire les impacts de l'utilisation des ressources biologiques et des mesures de gestion de l'eau, et pour le deuxième, la désignation de sites critiques et la conduite d'études destinées à combler les lacunes dans les régions mal connues. Concernant la résolution, plusieurs délégations ont formulé des commentaires sur son importance et des commentaires initiaux

sur, notamment, les critères de désignation des sites, la question de savoir si les critères de la Convention de Ramsar pourraient être utilisés par l'AEWA, et la collaboration entre l'AEWA et la Convention de Ramsar. Le Groupe de travail scientifique et technique a examiné le projet de résolution mercredi et jeudi au cours de ses réunions, puis vendredi en séance plénière, et les délégués ont adopté le projet de résolution révisé.

Résolution finale: Parmi les actions figurant à cette résolution (AEWA/MOP5 DR 2 Rev.2), la RdP appelle les Parties à veiller à ce que toutes les populations de l'AEWA soient couvertes par des programmes internationaux de surveillance, pour produire des estimations fiables de la taille et des tendances des populations mondiales, et demande au Secrétariat et au TC:

- en collaboration avec les organisations internationales concernées, de fournir à cet égard, d'ici la RdP 6, des directives supplémentaires aux Parties, notamment sur la surveillance des oiseaux de mer et des oiseaux d'eau se reproduisant en colonie; et
- de développer un module pour le format de présentation des rapports nationaux sur la désignation et la gestion des sites importants qui sera utilisé pour informer les prochaines éditions du Rapport sur le Réseau des sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord.

La RdP demande au TC:

- d'identifier les priorités pour le développement de la surveillance systématique des oiseaux d'eau, afin d'atteindre l'objectif d'une augmentation de 50 % d'ici 2017 du nombre de populations dont l'état est évalué sur la base de données de surveillance régulière, conformément au Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017; et
- de continuer à développer, avec les Parties contractantes, le Rapport sur le Réseau de sites pour les oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord afin de mieux refléter l'information sur la gestion et l'état de conservation des sites clés, de développer des moyens de synthétiser les informations de manière accessible et de présenter une version révisée et actualisée du rapport à la RdP 6.

La RdP prie aussi instamment les Parties:

- d'élaborer des programmes individuels de surveillance pour obtenir des estimations fiables de la taille et des tendances des populations d'oiseaux d'eau tout en s'efforçant de parvenir à une méthodologie harmonisée conforme aux nouvelles lignes directrices de conservation de l'AEWA, qui seront développées par le TC;
- de développer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour combler les lacunes dans la désignation et la gestion des sites importants à l'échelle nationale et internationale et pour mettre en place, d'ici 2017, un réseau complet et cohérent de voies de migration;
- de prendre des mesures plus efficaces pour réduire les impacts de diverses formes d'utilisation non durable des ressources biologiques en quantifiant leurs impacts au niveau des populations et en mettant en place des mesures d'atténuation; et
- de coordonner l'utilisation durable des populations partagées, en particulier celles qui ont tendance à être en déclin, notamment grâce à l'élaboration de systèmes coordonnés de gestion des prélèvements.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Le Secrétariat a présenté mardi en séance plénière le rapport du SC sur la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (IRP) (AEWA/MOP5.16). Après avoir passé en revue les objectifs et les procédures de l'IRP, le délégué a détaillé les trois cas traités à ce jour: la chasse illégale du Vanneau sociable, en danger critique d'extinction en Syrie; le drainage proposé de la Saline de Ulcinj pour le développement du tourisme au Monténégro; et un projet d'exploitation d'énergie éolienne adjacent au lac Durankulak, présentant un risque pour les populations mondialement menacées de Bernache à cou roux en Bulgarie. Les délégués ont convenu d'ajouter au rapport une note demandant au SC et au TC de poursuivre l'étude des cas présents et futurs.

MISE EN ŒUVRE DES TÂCHES INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE L'AEWA 2009-2016

Le Secrétariat a présenté cette question mardi en séance plénière, décrivant les progrès réalisés en ce qui concerne les Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA (IIT) (AEWA/MOP5.17 Corr. 1) et le projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 3 Corr. 1). Notant que le Secrétariat avait accumulé 1,4 million d'€ en contributions volontaires et qu'actuellement 13 des 31 tâches ont fait l'objet d'une mise en œuvre partielle ou totale, il a déclaré qu'environ 12 millions d'€ sont nécessaires pour mener à bien toutes les tâches. Il a noté que le projet de résolution contient une liste des tâches révisées par le TC. Soulignant le déficit continu en matière de financement, la Norvège a suggéré une hiérarchisation claire des tâches, et la Suisse a appelé à redoubler d'efforts pour entrer en contact direct avec les Parties pour assurer la disponibilité des fonds nécessaires à l'accomplissement de tâches particulières.

Les délégués ont adopté vendredi en séance plénière le projet de résolution avec des amendements mineurs.

Résolution finale: Dans la résolution (AEWA/MOP5 DR 3 Corr.1 Rev.2), la RdP: adopte les IIT pour 2012-2015, tels qu'elles apparaissent dans l'annexe jointe à la résolution; exhorte les Parties contractantes à soutenir les projets en cours et, le cas échéant, à élaborer de nouveaux projets de coopération afin de mettre en œuvre l'Accord; prie instamment les Parties contractantes, donne instruction au Secrétariat et demande aux organisations internationales spécialisées de rechercher des mécanismes innovants et des partenariats pour permettre la mise en œuvre des priorités; et invite les donateurs bilatéraux et multilatéraux à fournir une assistance financière aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour la mise en œuvre de l'Accord.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET WOW DU PNUE-FEM SUR LES VOIES DE MIGRATION D'AFRIQUE- EURASIE ET PERSPECTIVES POST-WOW

Gerard Boere, Président, Comité de pilotage du projet Wings over Wetlands (WOW) du PNUE-Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie, a décrit mardi la mise en œuvre du projet WOW et les plans de suivi (AEWA/MOP Inf. 5.9). Il a signalé qu'une évaluation indépendante a conclu que le projet avait atteint presque tous ses objectifs initiaux, mais que la principale critique était le temps considérable consacré par le Secrétariat de l'AEWA à

l'identification de sources de cofinancement. Boere a souligné que les principaux résultats du projet WOW sont actuellement utilisés par d'autres initiatives.

Le Secrétariat a ensuite présenté le projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 4) demandant instamment aux Parties d'utiliser les résultats du projet et au FEM de continuer à financer des projets sur les voies de migration. L'UE a proposé d'inclure une référence à l'Initiative africaine, et les délégués ont convenu de discuter de cette proposition au sein du Groupe de travail scientifique et technique, où elle a fait l'objet de discussions jeudi soir.

En séance plénière vendredi, les délégués ont adopté le projet de résolution révisé, sans amendement.

Résolution finale: Dans la résolution (AEWA/MOP5 DR 4 Rev.3), la RdP, entre autres:

- exhorte les Parties contractantes à faire un plus grand usage des produits du projet WOW;
- invite les forums régionaux et sous-régionaux à envisager de recourir à l'outil Réseau de sites critiques en tant que moyen pour intégrer la conservation des voies de migration des oiseaux d'eau à la prise de décision aux échelles régionale et sous-régionale;
- prie instamment le FEM de s'efforcer à financer et à soutenir d'autres initiatives à l'échelle des voies de migration au sein et au-delà de la région de l'AEWA;
- exhorte les Parties contractantes, les donateurs et le secteur privé à fournir une aide financière destinée à l'entretien et à l'amélioration de l'outil Réseau de sites critiques et du Kit de formation sur les voies de migration; et
- souligne les avantages mutuels de l'intégration des activités de suivi du projet WOW dans le cadre de l'Initiative africaine.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Le Secrétariat a introduit mardi en séance plénière ce point de l'ordre du jour (AEWA/MOP5.18) et a présenté le projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 5). Le représentant a souligné la nécessité d'un processus de révision coordonné pour adapter la Stratégie de communication aux besoins actuels. La Norvège a suggéré la hiérarchisation des activités du Secrétariat, citant l'Initiative africaine et le travail sur le Réseau de sites critiques comme principales priorités. Le Sénégal a appelé à des priorités géographiques en matière de communication de l'AEWA.

Le projet de résolution a fait l'objet de discussions au sein du Groupe de travail scientifique et technique mercredi soir et jeudi soir. Les délégués ont décidé d'ajouter un libellé sur le fait d'assurer une coopération étroite entre les correspondants désignés par l'AEWA pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CEPA) et les correspondants CEPA de la Convention de Ramsar (gouvernementaux et non gouvernementaux), lorsqu'il ne s'agit pas d'une même personne.

En séance plénière vendredi, les délégués ont adopté le projet de résolution révisé sans autre amendement.

Résolution finale: Dans la résolution finale (AEWA/MOP5 DR 5 Rev.2), la RdP, entre autres:

- charge le Secrétariat de préparer une révision complète de la stratégie de communication pour adoption par la RdP 6;
- demande au TC de faire participer un expert de la CEPA au TC et d'établir un groupe d'experts sur la CEPA;

- invite les Parties à nommer, avant décembre 2012, un correspondant national, gouvernemental ou non gouvernemental, approprié pour la CEPA;
- encourage les Parties qui sont également Parties à la Convention de Ramsar de s'assurer de la coopération étroite entre les correspondants CEPA, gouvernementaux et non gouvernementaux, de l'AEWA et de la Convention de Ramsar, lorsqu'il ne s'agit pas d'une même personne;
- invite les Parties, les donateurs et les sponsors du secteur privé à fournir une aide financière supplémentaire pour la stratégie de communication; et
- invite les Parties, les États de l'aire de répartition et autres parties prenantes à continuer de soutenir la mise en œuvre et la révision de la stratégie de communication à tous les niveaux.

JOURNÉE MONDIALE DES OISEAUX MIGRATEURS

Le Secrétariat a présenté mardi en séance plénière, un rapport sur la Journée mondiale annuelle des oiseaux migrateurs (AEWA/MOP5.19), se félicitant de la participation croissante à ces célébrations. Décrivant le travail associé à cet événement conduit par le Secrétariat et notant les contraintes en termes de capacité, il a demandé aux Parties d'évaluer l'avenir de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et les éventuelles mesures à venir. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui au concept. Le Sénégal, la Libye et le Mali ont suggéré de réexaminer la date de l'événement, notant que de nombreux oiseaux migrateurs ont quitté l'Afrique en mai, et la Tunisie a recommandé que le thème ne soit pas modifié chaque année, et que l'événement célèbre toujours les oiseaux migrateurs.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À L'ACCORD

Le Secrétariat a présenté mardi en séance plénière ce point de l'ordre du jour (AEWA/MOP5.20 et 5.20 Addendum Rev.1), ainsi que les projets de résolution sur les amendements au Plan d'action de l'AEWA (AEWA/MOP5 DR 6) et sur les conseils pour l'interprétation des termes utilisés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA (état des populations d'oiseaux d'eau migrateurs) (AEWA/MOP5 DR 7).

David Stroud, Joint Nature Conservation Committee du Royaume-Uni, s'est exprimé au sujet de l'interprétation de l'expression «fluctuations extrêmes de la taille et de la tendance d'une population» (AEWA/MOP5.21) et du projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 7), qui propose de remplacer «fluctuations extrêmes» par «vastes fluctuations». Il a précisé que les «fluctuations extrêmes», telles que définies par l'UICN, se produisent rarement dans le cas des oiseaux d'eau.

Nagy a abordé l'interprétation du terme «déclin significatif à long terme» (AEWA/MOP5.22 et AEWA/MOP5 DR 7), présentant la proposition du TC d'étendre la définition de «déclin à long terme» afin d'inclure les cas où un «déclin peut être prévu sur la base d'au moins 10 ans des données les plus récentes».

L'UE a suggéré que toutes les définitions utilisées dans le cadre de l'AEWA soient regroupées dans un seul document.

Les deux projets de résolutions ont été révisés mercredi et jeudi par le Groupe de travail scientifique et technique. Le mercredi, lors des discussions sur les projets d'amendements au Plan d'action de l'AEWA, les délégués ont discuté de la référence aux dérogations concernant les méthodes de chasse

interdites et l'utilisation des plombs de pêche. Ces discussions se sont poursuivies jeudi soir et concernant la première question, aucun consensus n'a été atteint. Concernant la deuxième, les délégués ont décidé de ne pas inclure de libellé sur la suppression progressive de l'utilisation des plombs de pêche, mais plutôt d'ajouter un nouveau paragraphe au Plan d'action qui appelle à mieux documenter la nature et l'ampleur des effets des plombs de pêche sur les oiseaux d'eau.

Les délégués ont accepté vendredi en séance plénière le nouveau texte du Plan d'action sur les dérogations aux méthodes de chasse interdites, concluant que les Parties peuvent accorder de telles exemptions pour permettre une utilisation à des fins de subsistance, à condition que cette utilisation soit durable. Le libellé indiquant que ceci devrait s'appliquer «dans des limites prescrites afin que l'activité ne s'étende pas au-delà de la pratique actuelle» a été supprimé.

L'UE a ensuite suggéré, et les délégués ont accepté, de modifier le projet de résolution afin d'inclure le Courlis cendré parmi les espèces pour lesquelles un SSAP doit être développé au cours de la prochaine période intersessions, étant donné l'inscription récente de l'espèce à la catégorie quasi menacée de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. La résolution révisée sur les amendements au Plan d'action de l'Accord a été adoptée, avec le Plan d'action annexé.

En séance plénière vendredi, les délégués ont également adopté le projet de résolution révisé sur les conseils pour l'interprétation des termes utilisés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA, sans amendement.

Résolutions finales: Dans sa résolution sur les amendements au Plan d'action de l'AEWA (AEWA/MOP5 DR 6 Rev.4), la RdP:

- décide d'amender le Plan d'action figurant à l'Annexe 3 de l'Accord tel qu'énoncé dans les annexes à la résolution;
- décide en particulier de remplacer le Tableau 1 actuel du Plan d'action (état des populations d'oiseaux d'eau migrateurs) par le tableau figurant à l'Annexe II de la présente résolution;
- demande au Secrétariat de surveiller la mise en œuvre de ces amendements;
- invite les Parties à appuyer la surveillance, la recherche et les mesures de conservation coordonnées, y compris les mesures de gestion adaptative, et à appuyer le développement de SSAP pour le Harelde boréal, le Courlis cendré et la Macreuse brune au cours de la prochaine période intersessions;
- prie le TC d'examiner la façon dont le déclin de multiples espèces à travers les échelles régionales pourrait être renversé par une combinaison de mesures nationales et internationales appropriées;
- demande au TC d'élaborer des directives simples qui permettent aux Parties de faire rapport à la RdP 6 sur les connaissances nationales relatives aux plombs de pêche et aux oiseaux d'eau et à l'élimination progressive des plombs.

L'Annexe I de la résolution contient le Plan d'action révisé et l'Annexe II contient le Tableau 1 du Plan d'action révisé.

Dans sa résolution sur les conseils pour l'interprétation des termes utilisés dans le cadre du Tableau 1 du Plan d'action (AEWA/MOP5 DR7 Rev.3), la RdP adopte la définition suivante du terme «vastes fluctuations de la taille et de la tendance d'une population»: on peut dire qu'il est question de «vastes fluctuations» là où la taille ou l'aire de répartition

d'une population varie amplement, rapidement et fréquemment, généralement en variant d'un facteur supérieur à deux (c'est-à-dire double ou se réduit de moitié) dans une courte période de temps (généralement trois ans ou une génération, selon ce qui est le plus long). La RdP adopte également la définition et les conseils pour l'interprétation du terme «déclin significatif à long terme» énoncés à l'Annexe 1 de la résolution, et prie le Secrétariat de compiler dans un document unique toutes les définitions adoptées par les RdP précédentes de l'AEWA et de les mettre à disposition sur le site Web de l'AEWA.

L'Annexe 1 à la résolution définit qu'une population est en «déclin significatif à long terme» lorsque les meilleures données, informations ou évaluations disponibles indiquent que son nombre ou son aire de répartition a décliné d'au moins 25 % sur une période de 25 ans ou de 7,5 générations, selon ce qui est le plus long, ou quand des déclins similaires peuvent être prévus sur la base d'au moins 10 ans des données les plus récentes. L'Annexe fournit également des conseils pour l'application de cette définition.

ADOPTION DE LA NOUVELLE VERSION ARABE DU TEXTE DE L'ACCORD

Le Secrétariat a présenté mercredi en séance plénière la nouvelle version arabe du texte de l'Accord (AEWA/MOP5.23), qui résout, a expliqué le délégué, les problèmes identifiés dans la traduction précédente, et qui a été préparé dans le cadre du projet Renforcer les capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique du Nord (WetCap). Exprimant sa satisfaction concernant la traduction, la Lybie, au nom des Pays arabes, a noté que quelques corrections et une révision des annexes étaient toujours nécessaires. La RdP a convenu que les Parties présenteraient leurs propositions de modifications au Comité permanent d'ici la fin de l'année 2012, et a chargé le Comité permanent de la validation de la traduction.

PLANS D'ACTION INTERNATIONAUX PAR ESPÈCE ET PLANS DE GESTION DES ESPÈCES

Le Secrétariat a présenté le document sur les SSAP, les plans de gestion des espèces (SMP) (AEWA/MOP5.24) et le projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 8) lors de la séance plénière mercredi. Rappelant que 21 SSAP ont déjà été approuvés, le représentant a noté que quatre nouveaux plans et un plan révisé, en plus d'un plan de gestion des espèces, sont présentés à la RdP 5, tandis qu'un SSAP pour le Bec-en-sabot du Nil est en préparation. Il a décrit les défis, incluant le financement et la coordination internationale pour la mise en œuvre des SSAP, et a présenté sept groupes de travail intergouvernementaux de coordination des SSAP récemment mis sur pied.

Pete Robertson, Central Science Laboratory, Royaume-Uni, a fait une présentation sur les efforts déployés par le Royaume Uni pour y contrôler l'Érismature roux. Rappelant que cette espèce introduite de l'Amérique du Nord produit des hybrides avec l'Érismature à tête blanche, une espèce native mondialement menacée, il a indiqué qu'il reste actuellement moins de 1 % de la population au Royaume-Uni, mais que des populations importantes subsistent en Europe continentale.

Les délégués ont discuté du projet de résolution au sein du Groupe de travail scientifique et technique jeudi soir. En séance plénière vendredi, l'UE a suggéré, et les délégués ont approuvé,

la suppression d'un paragraphe sur l'élaboration d'un plan de voie de migration pour le Courlis cendré, compte tenu du fait que les délégués avaient déjà décidé à cette RdP, dans la résolution sur les amendements au Plan d'action de l'AEWA, qu'un SSAP devrait être élaboré pour cette espèce. Les délégués ont adopté le projet de résolution révisé avec cet amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution (AEWA/MOP5 DR 8 Rev.1), la RdP, entre autres, adopte les SSAP internationaux pour l'Aigrette vineuse, le Cygne de Bewick, l'Oie du Groenland, la Bernache à cou roux et le Vanneau sociable, ainsi que le SMP international pour l'Oie à bec court. La RdP appelle les Parties contractantes, et encourage les autres États de l'aire de répartition, à mettre en œuvre ces SSAP et ceux adoptés précédemment, et charge le Secrétariat de réunir les groupes de travail de l'AEWA sur les espèces afin de coordonner la mise en œuvre des SSAP pour les espèces mondialement menacées et quasi menacées. La RdP prie également le TC de réviser après chaque RdP la liste des priorités se rapportant aux SSAP à la lumière des changements approuvés pour le Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA.

PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE

Evelyn Moloko, Coordonnatrice de l'Initiative africaine, AEWA, a présenté mercredi en séance plénière le rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine depuis la RdP 4 (AEWA/MOP5.31) et le projet de Plan d'action (PA) pour la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la période 2012-2017 (AEWA/MOP5.32).

Moloko a décrit sept ensembles de résultats suivant les domaines d'activités clés de l'Initiative, incluant: le recrutement du personnel; un projet de PA pour l'Afrique; la mise en œuvre du Fonds de petites subventions de l'AEWA en Afrique, avec cinq projets africains financés en 2010; et le développement et la promotion des synergies.

Le Groupe africain a qualifié l'Initiative de «boussole» qui guide les efforts du PA, et l'Afrique du Sud a demandé aux Parties autres que celles provenant de l'Afrique de «se sentir également concernés par l'initiative», notant les avantages globaux de la protection des oiseaux migrateurs.

Décrivant l'élaboration du projet de PA pour l'Afrique, Moloko a déclaré que 54 % des Parties africaines avaient formulé des commentaires. Présentant le projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 9), elle a souligné la proposition de créer une «unité réduite de coordination» au sein du Secrétariat de l'AEWA, accompagnée d'une présence renforcée dans les sous-régions.

Au cours de la discussion qui a suivi, l'UE a salué le «plan d'action impressionnant», et a annoncé que la France financerait un poste de coordinateur technique basé en France qui assistera techniquement les coordinateurs sous-régionaux basés en Afrique, et servira de lien avec le Secrétariat de l'AEWA. Les délégués ont convenu de se concerter de manière informelle sur l'intégration de l'offre de financement de la France dans le projet de résolution.

Les délégués ont revisité vendredi en séance plénière le projet de résolution révisé, l'Ouganda a suggéré de supprimer la référence à l'emplacement futur du coordinateur technique financé par la France, afin de laisser les options ouvertes. Après

des consultations bilatérales entre l'Ouganda et la France sur cette question, les délégués ont convenu que le coordinateur technique serait basé en France, au Centre de recherche la Tour du Valat.

Le Groupe africain a ensuite décrit son espoir que l'Initiative africaine soit en mesure de fournir un soutien beaucoup plus orienté vers le terrain, notant que le coordinateur technique financé par la France serait en contact direct avec les correspondants sous-régionaux africains. L'UE a noté que la nouvelle approche permettrait également une aide financière accrue à la mise en œuvre sur le terrain. L'Ouganda a remercié la France pour sa générosité, et a souligné que le coordinateur technique français devrait se concentrer sur le renforcement des capacités techniques et sur le travail en harmonie avec le Secrétariat.

Après quelques amendements mineurs au texte de la résolution et aux annexes du PA pour l'Afrique, la résolution a été adoptée.

Résolution finale: Dans la résolution (AEWA/MOP5 DR 9/ Rev.2), la RdP, entre autres:

- exprime sa gratitude pour l'offre généreuse de la France en faveur de la mise en œuvre du PA, consistant à fournir un soutien technique;
- adopte le PA pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique (2012-2017);
- décide de soutenir la mise en œuvre de l'Initiative africaine, en particulier le PA, à travers la poursuite de la coordination de l'Initiative africaine basée au Secrétariat de l'AEWA à Bonn, renforcée par les correspondants coordinateurs sous-régionaux, et de prendre les dispositions nécessaires dans le budget de base de l'AEWA 2013-2015 pour soutenir ce mécanisme de coordination;
- charge le Secrétariat de l'AEWA et le SC d'établir le mandat pour la gestion de la coordination et du soutien technique ci-dessus;
- charge le Secrétariat de l'AEWA de s'efforcer d'obtenir les ressources financières et d'autre nature nécessaires à la mise en œuvre du PA et de collaborer avec la CMS, d'autres AEM, l'UE et les organisations partenaires pour la mise en œuvre du PA; et
- demande au PNUE, au FEM et aux autres donateurs de fournir des ressources financières et des ressources en nature pour soutenir le PA en Afrique.

LIGNES DIRECTRICES DE CONSERVATION

La Présidente du TC, Jelena Kralj, a présenté mardi au Groupe de travail scientifique et technique le projet de révision des Lignes directrices de conservation de l'AEWA sur: la régulation du commerce des oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP5.33), la prévention de l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes (AEWA/MOP5.34), et l'identification et la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP5.35). Baz Hughes, Wildfowl and Wetlands Trust, a présenté les lignes directrices sur le transfert des oiseaux d'eau à des fins de conservation, en complément des lignes directrices de l'UICN (AEWA/MOP5.36). L'UE a proposé des amendements au projet de résolution afférent sur les lignes directrices nouvelles et révisées (AEWA/MOP5 DR 10).

Le Groupe de travail a approuvé une version révisée mercredi, et les délégués ont adopté vendredi en séance plénière le projet de résolution révisé, y compris son annexe, sans amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution (AEWA/MOP5 DR 10 Rev.2), la RdP adopte:

- les lignes directrices de conservation récemment mises au point pour atténuer/éviter les conflits entre les oiseaux migrateurs et les réseaux de distribution électrique et pour le transfert d'oiseaux d'eau à des fins de conservation; et
- les versions révisées des lignes directrices de conservation précédemment adoptées sur l'identification et la réponse aux situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs, sur la réglementation du commerce des oiseaux d'eau migrateurs et pour éviter les introductions d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes.

La RdP demande également, entre autres, au TC: d'entreprendre un examen critique du style et du format des lignes directrices de conservation de l'AEWA; de formuler des recommandations au SC sur la base de l'examen; et de poursuivre les travaux visant à fournir des informations pertinentes sur les espèces africaines, comme mentionné à l'Annexe I de la résolution, étant donné que la connaissance de ces espèces s'améliore avec la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique.

L'Annexe I de la résolution définit les périodes de reproduction et de migration pré-nuptiale des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie.

QUESTIONS CONCERNANT L'ÉTAT DE CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS DANS LA RÉGION DE L'AEWA

Le Groupe de travail scientifique et technique a examiné six projets de résolutions sur les questions touchant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Le mardi, les participants ont entendu une présentation par Hein Prinson, Bureau de Waardenburg, sur le conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques (AEWA/MOP5.38). Concernant le projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 11), le Sénégal a suggéré de supprimer la référence aux Zones de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux de l'UE, et a accepté de mener des consultations bilatérales avec l'UE. Les délégués ont convenu mercredi de déplacer cette référence à une note en bas de page. Le projet de résolution a alors été approuvé.

Le projet de résolution sur les produits agrochimiques (AEWA/MOP5 DR 12) a été brièvement abordé dans le Groupe de travail mercredi, et a été approuvé jeudi soir avec des amendements mineurs.

Stroud a présenté mercredi au Groupe de travail la résolution sur les mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau (AEWA/MOP5 DR 13), soulignant que le projet de résolution encourage les Parties à compléter l'identification et la désignation de réseaux nationaux d'aires protégées. La résolution a été approuvée avec des amendements mineurs.

Stroud a également présenté le projet de résolution sur les oiseaux d'eau, les zones humides et l'impact des industries extractives (AEWA/MOP5 DR 14 Rev.1), signalant que le prix des matières premières conduit à un boom minier dont

les effets se répercutent sur les zones humides. Les délégués ont approuvé la résolution avec des amendements mineurs. Stroud a ensuite présenté la résolution sur l'impact des plantes aquatiques exotiques invasives sur les habitats des oiseaux d'eau en Afrique (AEWA/MOP5 DR 15), qui a été adoptée avec des amendements mineurs. Les délégués ont également approuvé le projet de résolution sur l'énergie renouvelable et les oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP5 DR 16) avec des amendements mineurs.

Les délégués ont adopté vendredi en séance plénière cinq projets de résolution révisés sans amendement. Concernant le projet de résolution sur les plantes aquatiques exotiques invasives, ils ont ajouté «les voyages et le commerce» en tant que sources potentielles d'introduction de ces plantes invasives, et ont adopté le projet de résolution révisé avec cet amendement.

Résolutions finales: Dans sa résolution sur les **lignes électriques et les oiseaux d'eau migrateurs** (AEWA/MOP5 DR 11 Rev.2), la RdP, entre autres, exhorte les Parties et encourage les autres États de l'aire de répartition à mettre en œuvre, le cas échéant, les Lignes directrices sur la façon d'éviter ou d'atténuer les impacts des réseaux électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie, contenues dans la Résolution 5.10 sur les Lignes directrices de conservation (AEWA/MOP5 DR 10 Rev.2), et: à éviter, autant que possible, la construction de lignes électriques le long des voies de migrations importantes et dans les habitats importants pour la conservation, où il y a une probabilité d'effets significatifs sur les oiseaux d'eau; et à promouvoir l'utilisation de modèles sécuritaires pour les oiseaux dans la construction de l'infrastructure électrique.

La RdP exhorte également les Parties et invite les Parties non contractantes, les organisations intergouvernementales et les autres institutions concernées, le cas échéant, à inclure les mesures contenues dans la présente résolution dans leurs stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité et dans les législations pertinentes. La RdP en outre: encourage les compagnies d'électricité à diffuser largement les Lignes directrices au sein de leurs réseaux; prie le TC, si les ressources le permettent, de surveiller la mise en œuvre de la présente résolution, en consultation avec le Conseil scientifique de la CMS; et exhorte les Parties et invite le PNUE et d'autres organisations internationales concernées, ainsi que le secteur de l'énergie, à soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente résolution.

Dans sa résolution sur les **effets nocifs des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique** (AEWA/MOP5 DR 12 Rev.2), la RdP invite les Parties et les autres États de l'aire de répartition situés en Afrique à mettre en œuvre un système de réglementation des produits agrochimiques dans tous les pays africains afin de veiller à ce que le commerce illégal soit réduit, l'utilisation de ces produits soit contrôlée et les utilisateurs soient formés en vue de réduire l'utilisation de produits agrochimiques connus pour avoir des effets néfastes directs ou indirects sur les oiseaux.

La RdP encourage également les Parties à aider les États de l'aire de répartition à réduire au minimum les impacts défavorables des produits agrochimiques sur les oiseaux d'eau migrateurs en Afrique, notamment en échangeant les connaissances et les meilleures pratiques en matière

d'identification et d'atténuation des effets nocifs des produits agrochimiques et en encourageant davantage la recherche sur les cultures alternatives et autochtones ainsi que sur les méthodes alternatives de fertilisation qui conviennent à l'Afrique.

La RdP invite en outre les organisations intergouvernementales concernées, en particulier le Secrétariat de la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants, d'autres AEM concernés et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à coopérer avec le Secrétariat dans ses efforts visant à renforcer la capacité des pays africains à contrôler/gérer l'utilisation de produits agrochimiques de façon à réduire au minimum les impacts négatifs possibles sur la santé humaine et l'environnement.

Enfin, la RdP demande au TC et au Secrétariat de collaborer avec le Groupe de travail du Conseil scientifique de la CMS sur l'empoisonnement des oiseaux migrateurs concernant les questions d'intérêt commun.

Dans sa résolution sur les *mesures d'adaptation au changement climatique pour les oiseaux d'eau* (AEWA/MOP5 DR 13 Rev.1), la RdP, entre autres:

- adopte le cadre figurant en annexe de la résolution en tant que nouvelles orientations pour les actions liées aux mesures nationales d'adaptation relatives à la conservation des oiseaux d'eau et de leurs zones humides et autres habitats, et exhorte les Parties à mettre en œuvre ces principes dans le cadre de leur mise en œuvre de l'Accord;
- encourage les Parties contractantes: à compléter l'identification des zones pertinentes et à mettre en place des réseaux nationaux d'aires protégées et autres zones gérées de manière adéquate; à entreprendre des évaluations nationales de la résilience de ces sites, individuellement et collectivement; et à présenter leur rapport sur ces évaluations aux RdP à venir;
- exhorte les Parties contractantes à faire part à la RdP 6 des mesures d'adaptation pertinentes pour les oiseaux d'eau migrateurs qui ont été prises ou qui sont prévues, et charge le Secrétariat de travailler, au cours de la période intersessions, avec le TC et le SC afin d'élaborer des cadres de présentation des rapports à cet effet, qui soient simples mais instructifs, et de les appliquer pour la RdP 6;
- exhorte les Parties contractantes et autres à faire pleine utilisation des conseils fournis par la Convention de Ramsar sur l'utilisation rationnelle des zones humides (disponible dans les manuels de la Convention de Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides);
- demande au TC d'examiner et de résumer les études et politiques relatives au changement climatique et à la conservation et la gestion des oiseaux d'eau migrateurs, notamment celles concernant la création et la gestion des réseaux d'aires protégées et gérées de façon adéquate, et de présenter leurs résultats à la RdP 6; et à l'avenir de travailler en collaboration avec le Panel d'études scientifique et technique de la Convention de Ramsar et avec le Conseil scientifique de la CMS, sur les questions d'intérêt commun, relatives aux impacts du changement climatique sur les zones humides et les oiseaux d'eau migrateurs qui en sont tributaires, de façon à développer des conseils communs à proposer aux Parties contractantes, le cas échéant; et

- exhorte les correspondants nationaux, pour les questions relevant du TC, à contribuer aux questions nationales et régionales et à apporter l'expertise des réseaux de spécialistes scientifiques des oiseaux d'eau et autres experts leurs dans le pays.

L'annexe de la résolution présente un cadre d'orientation de l'AEWA pour l'adaptation au changement climatique.

Dans sa résolution sur les *oiseaux d'eau, les zones humides et l'impact des industries extractives* (AEWA/MOP5 DR 14 Rev.3), la RdP, entre autres: exhorte les Parties contractantes à mettre l'accent sur l'importance de l'Évaluation stratégique de l'environnement (ESE), particulièrement en ce qui concerne le secteur de l'industrie extractive, et à appliquer les conseils de l'ESE adoptés dans la Résolution X.17 de la Convention de Ramsar sur l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE) et l'ESE, adaptant ces conseils, le cas échéant, afin de résoudre les problèmes spécifiques associés aux impacts directs et indirects des industries extractives sur les zones humides importantes pour les oiseaux d'eau. La RdP encourage également les Parties contractantes à appliquer les conseils sur l'EIE adoptés par la même résolution la Convention de Ramsar, en adaptant les conseils de l'EIE, le cas échéant, afin d'assurer qu'ils répondent de façon adéquate aux impacts directs et indirects sur les zones humides des phases d'exploration, de développement, d'exploitation, et de clôture et d'après-clôture des activités industrielles extractives; et encourage plus avant les Parties contractantes à assurer qu'en appliquant les conseils de l'EIE et autres mesures nécessaires, elles prennent en main de façon adéquate les impacts du spectre complet d'activités associées aux industries extractives sur les zones humides importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs.

La RdP encourage également les Parties contractantes à envisager la création de nouvelles zones humides ou l'amélioration de zones humides importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs et déjà existantes durant les phases d'après-clôture des activités industrielles extractives, par le biais d'activités minières et extractives bien planifiées et de programmes de restauration des sites bien développés; et demande au TC de continuer à collaborer avec la Convention de Ramsar sur ces questions, et notamment à travailler conjointement avec d'autres organisations intéressées pour poursuivre le développement d'outils d'analyse géospatiaux afin d'identifier les sites sur lesquels des conflits peuvent survenir concernant les impacts des processus des industries extractives dans les zones humides importantes pour les oiseaux d'eau migrateurs.

Dans sa résolution sur les *plantes aquatiques exotiques invasives* (AEWA/MOP5 DR 15 Rev.2), la RdP, entre autres, appelle les Parties contractantes et autres États de l'aire de répartition d'Afrique, à renforcer les efforts visant la reconnaissance, la prévention, l'éradication et le contrôle des plantes aquatiques invasives, afin d'éviter les effets défavorables sur les oiseaux d'eau migrateurs. Également la RdP:

- encourage toutes les Parties contractantes à aider les États africains à réduire au minimum les impacts négatifs des plantes aquatiques exotiques invasives sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique, entre autres, en échangeant les connaissances et les meilleures pratiques;

- encourage les Parties contractantes et les autres États de l'aire de répartition à utiliser les conseils internationaux sur l'élimination des espèces exotiques invasives disponibles, telles que les Lignes directrices de l'UICN pour la prévention des pertes de biodiversité dues aux invasions biologiques; et
- invite les organisations internationales concernées telles que la Convention de Ramsar, l'UICN et la Commission européenne, à coopérer avec le Secrétariat dans ses efforts visant à renforcer la capacité des pays africains à réduire au minimum l'impact des plantes aquatiques invasives sur les oiseaux d'eau, tout en prenant note du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique et de l'importance de sa mise en œuvre à cet égard.

Dans sa résolution sur ***l'énergie renouvelable et les oiseaux d'eau migrateurs*** (AEWA/MOP5 DR16 Rev.2), la RdP, entre autres, demande aux Parties contractantes d'élaborer et de renforcer les capacités nationales de planification et de développement des énergies renouvelables pour y inclure le suivi, afin d'éviter et de réduire au minimum les effets néfastes des installations d'énergie renouvelable, y compris les biocarburants, sur les oiseaux d'eau. La résolution énumère un certain nombre d'exemples de la façon dont cela peut être réalisé, entre autres, en évaluant avec soin les sites potentiels destinés au développement de nouvelles installations d'énergie renouvelable, et en évitant les sites situés dans les principaux corridors de migration des oiseaux d'eau migrateurs.

La RdP demande également aux Parties de prendre des mesures spécifiques afin de réduire l'impact négatif potentiel des parcs éoliens terrestres et marins sur les oiseaux d'eau, et de prendre des mesures spécifiques pour évaluer, identifier et réduire les impacts négatifs potentiels de la production de biocarburants sur les oiseaux d'eau. La RdP demande instamment aux Parties et invite les autres États de l'aire de répartition, les organisations intergouvernementales et d'autres institutions concernées, le cas échéant, d'inclure les mesures contenues dans la présente résolution dans leurs stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité et dans la législation pertinente.

Enfin, la RdP demande au TC, en liaison avec les organes pertinents de l'industrie et les autres Parties concernées, d'identifier les principales lacunes et les insuffisances en matière de conseils relatifs à l'impact de la production d'énergie renouvelable et aux oiseaux d'eau migrateurs, et de faire des propositions sur la manière dont celles-ci pourraient être le plus efficacement comblées.

VOIES DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE

Le Secrétariat de la CMS a présenté vendredi matin les informations sur la Voie de migration d'Asie centrale (CAF) et ses documents associés (AEWA/MOP5.39 et Inf. 5.6, 5.7 et 5.8), signalant que les options explorées pour un cadre juridique pour la CAF comprennent d'étendre l'aire géographique de l'AEWA, et de développer un nouvel accord distinct pour la voie de migration. Il a souligné les chevauchements entre l'aire géographique, les espèces et le mandat de l'AEWA et ceux de la CAF.

Expliquant l'insuffisance des ressources de la CMS pour soutenir les activités de mise en œuvre de nouveaux accords, le délégué a déclaré que les Parties pourraient décider de travailler dans le cadre de l'AEWA ou de développer une option en dehors

du cadre de la CMS. Il a présenté les actions demandées par la RdP relatives au fait de prendre note des mesures du Secrétariat de la CMS pour le développement d'un cadre institutionnel pour le plan d'action de la CAF, et d'envisager les prochaines étapes.

Le Kazakhstan a appuyé la proposition d'étendre l'aire couverte par l'AEWA pour inclure la voie de migration CAF, et le Réseau des oiseaux de rivage de l'Asie-Pacifique a fortement encouragé la participation de l'AEWA dans la CAF. L'UE a salué les efforts sur la CAF et a déclaré que si, lors de sa réunion en décembre 2012, les États de l'aire de la CAF expriment le souhait d'étendre l'aire de l'AEWA et d'inclure son plan d'action dans le cadre de l'AEWA, le coordinateur CAF devra travailler avec les Secrétariats de l'AEWA et de la CMS sur la question. L'UE a rappelé que la décision finale sur l'extension de l'AEWA appartient aux Parties de l'AEWA.

DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

COMITÉ PERMANENT: Le Secrétaire exécutif par intérim Barbieri a présenté mardi en séance plénière le projet de résolution sur les dispositifs institutionnels pour le SC (AEWA/MOP5 DR 17). L'UE a annoncé que la région de l'Europe et l'Asie centrale présenterait un candidat pour son poste vacant à la suite de consultations. Le Président Delduc a énuméré vendredi matin, en séance plénière, les noms des représentants régionaux et de leurs suppléants nommés, y compris la proposition de l'UE de nommer l'Ukraine, et a noté des modifications mineures dans la formulation de deux paragraphes. La RdP a adopté la résolution révisée ainsi amendée.

Résolution finale: Dans sa résolution (AEWA/MOP5 DR 17 Rev.2), la RdP approuve la liste suivante des représentants régionaux élus ou reconfirmés pour le SC:

- pour l'Europe et l'Asie centrale: la Norvège et la France, avec l'Ukraine et la Croatie comme suppléants;
- pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord: l'Algérie, avec la Libye comme suppléante;
- pour l'Afrique de l'Ouest et centrale: le Ghana, avec le Tchad comme suppléant; et
- pour l'Afrique de l'Est et australe: l'Ouganda, avec l'Afrique du Sud comme suppléant.

La RdP, notamment: convient que le SC se réunira au moins deux fois entre les RdP 5 et 6; reconferme les tâches confiées au SC comme prévu dans les Résolutions 2.6, 4.6 et 4.17; et décide que, dans le cadre de la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre établie par la RdP 4 de l'AEWA, le SC sera responsable de trouver des fonds pour la mise en œuvre de nouvelles évaluations, qui seront retirés du solde du Fonds d'affectation spéciale. En outre, elle prie le SC: de contribuer au développement de plans stratégiques coordonnés pour la période 2012-2014 pour la famille de la CMS et d'exprimer les vues de l'AEWA, à travers le Secrétariat, au Groupe de travail sur le plan stratégique de la CMS (2015-2023).

COMITÉ TECHNIQUE: Le Secrétariat a présenté mardi à la plénière le projet de résolution sur les dispositifs institutionnels pour le TC (AEWA/MOP5 DR 18), mettant l'accent sur les amendements et ajustements apportés au mode de fonctionnement et ses annexes proposés dans le texte opérationnel. Les délégués ont approuvé la liste de candidats proposée pour le TC. En séance plénière vendredi, les délégués ont adopté le projet de résolution révisé sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution (AEWA/MOP5 DR 18 Rev.3), la RdP nomme au TC les membres titulaires et suppléants énumérés à l'Annexe I et charge le Président du TC de trouver et nommer un expert CEPA afin de faciliter la révision et la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'AEWA. La RdP a également, entre autres, adopté le mode de fonctionnement du TC tel qu'établi à l'Annexe II. Dans l'Annexe II, la Règle 11 stipule que le Groupe consultatif soumettra une liste de candidats recommandés, ainsi que des résumés de leur expertise, à la RdP pour l'élection des nouveaux représentants régionaux, de leurs suppléants et des experts thématiques.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES ET PROCESSUS: Encourager la poursuite de la mise en œuvre conjointe de l'AEWA et de la Convention de Ramsar:

Reconnaissant les objectifs communs de l'AEWA et de la Convention de Ramsar, l'UE a présenté mercredi le projet de résolution (AEWA/MOP5 DR 19). Des amendements au texte ont été suggérés par le Sénégal, sur le MoC récemment signé par la Convention de Ramsar et la CMS, et par le Secrétariat de la Convention de Ramsar, y compris sur d'autres activités conjointes pertinentes, comme le Réseau mondial Interflyway et le Portail d'information du PNUE sur les AEM (InforMEA). En séance plénière vendredi, les délégués ont adopté le projet de résolution révisé, sans amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution (AEWA/MOP5 DR 19 Rev.1), la RdP:

- reconnaît les mécanismes de la Directive Oiseaux de l'UE pour la désignation des Aires de protection spéciale dans les pays membres de l'UE ainsi que ceux de la Convention de Ramsar pour l'identification, la désignation et la gestion des zones humides d'importance internationale, et ses critères de désignation applicables aux oiseaux d'eau migrateurs, qui s'appliquent à travers toute la région de l'AEWA, en tant que mécanismes conçus pour, entre autres, la mise en œuvre harmonisée de l'AEWA et de la Convention de Ramsar, et exhorte les Parties à utiliser pleinement l'outil Réseau de sites critiques pour identifier et désigner de nouveaux sites;
- prie le Secrétariat de l'AEWA d'assurer la liaison avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar pour élaborer un plan de travail conjoint mis à jour dans le cadre du renouvellement du MoC entre Ramsar et la CMS et, le cas échéant, d'informer les Parties sur le développement cohérent et complémentaire des plans stratégiques et l'harmonisation des formats des rapports présentés dans le cadre de l'AEWA et de la Convention de Ramsar; et
- encourage les Parties de l'AEWA qui ne sont pas encore Parties à la Convention de Ramsar à le devenir; à celles qui le sont déjà à mettre en place des stratégies de communication communes dans le cadre des deux instruments; à inclure les experts de l'AEWA dans leurs Comités nationaux Ramsar; à assurer une coordination étroite entre leur correspondant national au TC de l'AEWA et celui du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar, lorsqu'il ne s'agit pas d'une même personne; et à élaborer des indicateurs de mise en œuvre communs pour l'AEWA et la Convention de Ramsar, le cas échéant.

Promouvoir des programmes de jumelage entre les sites naturels couverts par l'AEWA et le réseau de sites Ramsar: L'UE a présenté mercredi le projet de résolution (AEWA/MOP5

DR 20). Tout en saluant l'initiative, la Norvège a proposé d'élargir la portée du texte opérationnel sur l'identification des opportunités de jumelage avec les différentes régions dans une voie de migration partagée afin d'inclure des Parties au-delà de l'UE. La Convention de Ramsar a suggéré de faire référence aux activités de Ramsar équivalentes à celles mentionnées par l'AEWA. Le Sénégal a accepté de mener des consultations avec l'UE sur le texte révisé de façon à répondre aux préoccupations concernant la classification et la nomenclature des aires protégées. En séance plénière vendredi, les délégués ont adopté le projet de résolution révisé, sans amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution (AEWA/MOP5 DR 20 Rev.1), la RdP, entre autres, encourage les Parties contractantes à:

- promouvoir les accords de jumelage avec des sites équivalents dans d'autres pays, dans le cadre des plans de gestion du site;
- envisager de faciliter la conclusion de jumelages entre les gestionnaires ou administrateurs de sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs;
- envisager, avec d'autres Parties contractantes de la même région ou d'une autre région avec laquelle elle partage une voie de migration commune, la faisabilité de la création d'un jumelage entre sites; et
- envisager de tirer parti des sessions de la RdP pour conclure un accord de jumelage pour au moins un site de leur pays et un site d'un autre pays ayant en commun des oiseaux d'eau migrateurs ou des problèmes de conservation.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Le Secrétariat a présenté mardi en séance plénière quatre éléments à prendre en considération dans le cadre de l'examen des questions financières et administratives. Le Secrétaire exécutif par intérim Barbieri a présenté le rapport sur les finances (AEWA/MOP5.40 Rev.1), le projet de budget (2013-2015) (AEWA/MOP5.41 Rev.1 et AEWA/MOP5 DR 21), et la proposition, émanant de la RdP 4, d'amender la périodicité du cycle de RdP de trois à quatre ans (AEWA/MOP5.43 et AEWA/MOP5 DR 23). Le Secrétariat a présenté le document sur le développement stratégique de la surveillance des oiseaux d'eau dans les voies de migration d'Afrique-Eurasie et le projet de résolution portant sur la mise en place d'un régime structurel de financement de base à long terme pour le IWC dans la région d'Afrique-Eurasie (AEWA/MOP5.42 Rev 1 et AEWA/MOP5 DR 22), rappelant les engagements antérieurs au titre de l'Accord pour une surveillance à long terme. Le Groupe de travail sur les finances et l'administration, présidé par Øystein Størkersen, a examiné ces documents et les projets de résolutions lors de ses réunions mardi après-midi, mercredi après-midi dans une séance à huis clos, mercredi soir dans un petit groupe de rédaction, et jeudi soir.

Størkersen a invité mardi les participants à formuler des observations générales initiales sur les six scénarios budgétaires, la question de maintenir ou d'élever le statut du poste de Secrétaire exécutif, actuellement au niveau P4, la question d'adopter un cycle de réunion de trois ou quatre ans, et la transformation potentielle de postes temporaires en des postes de base du Secrétariat. Des points de vue initiaux divergents ont été

exprimés sur toutes les questions, et les délégués ont demandé des informations supplémentaires de la part du Secrétariat sur les incidences budgétaires de l'élévation du niveau du poste de Secrétaire exécutif. Ils ont également discuté du niveau actuel du Fonds d'affectation spéciale, afin de déterminer la flexibilité du budget.

Les participants ont approuvé mercredi la proposition de l'UE de maintenir le poste de Secrétaire exécutif à un niveau P4, et quelques délégués, qui au départ ont appuyé un cycle de la RdP de quatre ans, ont indiqué qu'ils étaient disposés à envisager un cycle de trois ans. Certains ont demandé des concessions sur des augmentations du budget ainsi qu'un appui à l'Initiative africaine. Les participants ont discuté des options figurant aux projets de scénarios de budget de base concernant un Administrateur de programme adjoint à temps partiel pour l'Initiative africaine, qui jouerait le rôle de Coordinateur de programme à temps partiel pour l'Initiative africaine, en tenant compte de la contribution volontaire offerte par la France pour un poste à temps plein de Coordinateur technique de l'Initiative africaine.

Un petit groupe de rédaction s'est réuni mercredi soir, et a présenté ses travaux au Groupe de travail jeudi soir, où le projet de résolution sur le budget a été approuvé.

Størkersen a présenté vendredi en séance plénière les résultats du Groupe de travail, signalant que le Groupe a recommandé la suppression des projets de résolutions sur la périodicité des RdP, notant que la question était incluse dans le budget, et sur l'IWC, expliquant qu'aucune ligne budgétaire ne lui avait été attribuée. La RdP a adopté le projet de résolution sur le budget et a décidé de supprimer le projet de résolution sur la périodicité. Concernant l'IWC, la Suisse a souligné que l'IWC demeure tributaire du budget de Wetlands International et des contributions volontaires. Le délégué s'est opposé à la suppression de la résolution et a proposé à la place un libellé révisé. Il a fait remarquer qu'il aurait préféré une résolution décidant de revoir la question à la RdP 6. Les délégués ont adopté la résolution révisée.

Résolutions finales: Dans sa résolution sur *les questions financières et administratives* (AEWA/MOP5 DR 21 Rev.2) et ses annexes, la RdP, entre autres:

- décide que la RdP 6 aura lieu en 2015;
- adopte le budget pour l'exercice 2013-2015, établi à l'Annexe I, pour un total de 3 078 778 € (dont 13 % est affecté aux frais administratifs du PNUE);
- décide de retirer un montant de 370 000 € des réserves du Fonds d'affectation spéciale pour soutenir le budget de la prochaine période triennale, réduisant ainsi les contributions dont les Parties sont redevables;
- accepte que la contribution minimale des Parties ne doit pas être inférieure à 2 000 € par an et qu'exceptionnellement, la contribution maximale pour la période 2013-2015 soit limitée à 20 % du budget total;
- charge le Secrétariat, dans la préparation du projet de budget pour la RdP 6, d'indiquer clairement la composition et l'organisation du Secrétariat et des activités menées par chaque poste identifié dans le budget pour permettre aux Parties d'établir les priorités de manière efficace;

- décide qu'un fonds de roulement sera maintenu à un niveau constant équivalent à au moins 15% de la dépense annuelle estimée ou à 150 000 €, selon le montant qui sera le plus élevé;
- approuve la création d'un poste à 50 % d'Administrateur de programme adjoint/Coordinateur Afrique de niveau P2, qui sera basé au Secrétariat, et charge le Secrétariat de solliciter des contributions volontaires pour augmenter le pourcentage du poste au-delà de 50%; et
- demande au Directeur exécutif du PNUE de prendre des dispositions pour le recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif de niveau P4, à sélectionner et nommer avant la fin de l'année 2012.

Dans sa résolution sur la *mise en place d'un régime structurel de financement de base à long terme pour l'IWC dans la région d'Afrique-Eurasie* (AEWA/MOP5 DR 22), la RdP, entre autres:

- invite le TC à travailler avec le Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau afin de faire des progrès vers l'atteinte des objectifs relatifs à la surveillance du Plan stratégique de l'AEWA (2009-2017) et à faire rapport à la RdP 6, et, si nécessaire, à proposer le réexamen de cette question à la RdP 6, dans le but d'assurer une solution durable à la surveillance internationale à long terme des oiseaux d'eau; et
- exhorte les Parties contractantes à envisager de faire des contributions volontaires, et invite les Parties non contractantes et autres parties prenantes à contribuer à la collecte et la compilation des données pour les rapports de l'AEWA sur l'état de conservation et les estimations des populations.

AUTRES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Les délégués ont adopté vendredi en séance plénière, trois projets de résolutions additionnels sans amendement.

Résolutions finales: Dans sa résolution sur les *objectifs d'Aichi pour la biodiversité* (AEWA/MOP5 DR 24 Rev.2), la RdP, entre autres: adopte les actions énoncées dans l'annexe à la résolution en tant que contribution de l'AEWA au Plan stratégique mondial 2011-2020 pour la biodiversité; demande au TC et au SC de travailler ensemble à l'évaluation des progrès réalisés sur les objectifs d'Aichi; demande que les futures études de l'AEWA sur l'état des espèces et les rapports de l'AEWA sur les progrès enregistrés soient conçues de façon à contribuer à l'évaluation des objectifs d'Aichi; et demande que les Secrétariats de l'AEWA et de la CMS travaillent en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour assurer que les informations sur l'état des oiseaux d'eau migrateurs soient entièrement incluses dans les futures évaluations de la CDB concernant l'atteinte des objectifs d'Aichi et rendent compte des progrès réalisés à la RdP 6.

Dans sa résolution sur la *clarification de la définition de la notion de perturbation* (AEWA/MOP5 DR 25), la RdP, entre autres, demande au TC: de proposer à la RdP des définitions pour le terme «perturbation» et le caractère «significatif» des perturbations pouvant affecter la conservation des oiseaux d'eau, aux niveaux individuel et de la population, dans le cadre de l'application du Plan d'action de l'AEWA; selon les fonds disponibles, de commander une synthèse des connaissances scientifiques sur la perturbation, qui traite aussi des activités

représentant des sources importantes et généralisées de perturbation; et, selon les fonds disponibles, de produire des conseils simples, mais détaillés sur la gestion des perturbations, sous une forme pouvant être largement traduite et diffusée aux gestionnaires de sites de zones humides à travers la zone de l'Accord.

Dans sa résolution concernant le *soutien au renforcement des capacités en vue d'améliorer les lois et les politiques en faveur des oiseaux d'eau* (AEWA/MOP5 DR 26), la RdP, entre autres: demande au SC de finaliser les lignes directrices relatives à la législation de la chasse et du commerce préparées par le SC, y compris une synthèse des réglementations et mesures existantes relatives à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs, en place au sein des Parties contractantes, de présenter les lignes directrices à la RdP 6 pour examen, et de proposer des procédures par le biais desquelles elles peuvent être maintenues à jour après la RdP 6.

AUTRES QUESTIONS

Nick Williams a annoncé mardi en séance plénière que la Slovaquie était la 40^e signataire du MoU sur les rapaces, et a invité Rastislav Rybanič (Slovaquie) à signer au nom de son pays. Rybanič a indiqué que des espèces comme le Faucon kobez bénéficieront de cette coopération internationale en matière de conservation.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Au cours de la plénière de clôture vendredi, les délégués ont adopté une résolution portant sur les remerciements aux organisateurs. En abordant la date et le lieu de la prochaine RdP de l'AEWA (AEWA/MOP5 DR28), Israël a offert d'accueillir la RdP 6. L'Algérie, l'Égypte, la Libye, le Koweït et la Mauritanie ont exprimé leurs préoccupations face à cette proposition, faisant remarquer que de nombreux pays seraient incapables d'assister à la réunion. L'Afrique du Sud a suggéré que les Parties pourraient unir leurs efforts pour accueillir la prochaine RdP. Le Président Delduc a suggéré, et les délégués ont accepté, de modifier le libellé du projet de résolution pour reporter la décision concernant le lieu, et a rappelé que la réunion avait décidé de ne pas modifier la périodicité des RdP. Les délégués ont ensuite adopté la résolution.

Résolutions finales: Dans sa résolution sur les *remerciements aux organisateurs* (AEWA/MOP5 DR 27), la RdP exprime sa gratitude au Gouvernement français pour les arrangements et les investissements financiers réalisés pour accueillir la RdP 5, et à la Ville de La Rochelle, à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et à la Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime (FDC17) pour le soutien et les services additionnels.

Dans sa résolution sur *la date et le lieu de la prochaine RdP* (AEWA/MOP5 DR 28), la RdP décide que la RdP 6 aura lieu en 2015, et prie le SC de décider, au nom de la RdP, du lieu de la RdP 6, en tenant compte des expressions d'intérêt des Parties.

Le Royaume-Uni, Président du Comité de vérification des pouvoirs, a présenté le rapport du Comité, notant que des 44 Parties présentes à la réunion, 39 avaient présenté des pouvoirs valables, tandis que trois Parties n'avaient pas soumis les informations requises.

Les délégués ont ensuite examiné et adopté le rapport de la réunion (AEWA MOP5 Draft Report – Day 1, Day 2, Day 3), convenant de fournir toutes modifications éditoriales directement au Secrétariat.

Dans ses remarques de clôture, l'UE a remercié le Gouvernement français et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, et a salué la Présidence de Delduc. Le représentant du Mali a remercié la France pour son «hospitalité légendaire» et Evelyn Moloko, qui, a-t-il déclaré, «travaille tous les jours pour soutenir l'Initiative africaine». Le Groupe africain a remercié la France pour son engagement à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative africaine. Le Sud-Soudan a remercié les organisateurs de lui avoir offert cette occasion de participer et a déclaré que le pays déployait des efforts pour rejoindre l'AEWA dès que possible.

Dans ses remarques de clôture, le Président Delduc a remercié le Secrétariat, qui, a-t-il déclaré, «avait été à la hauteur du défi», et les Présidents des SC et TC, et les Groupes de travail. Il a souligné que la RdP 5 avait montré que l'AEWA traite les questions qui doivent être traitées et que l'Accord avait réussi à maintenir son cours dans un contexte d'adversité. Il a remercié les participants pour l'atmosphère de coopération et a encouragé les Parties à retourner dans leur pays et à mettre en œuvre l'Accord.

Le Secrétaire exécutif par intérim, Marco Barbieri, a déclaré que la réunion avait constitué un tremplin pour l'Accord, l'Initiative africaine étant chaleureusement appuyée. Il a indiqué que si un tel soutien se maintient, la RdP 5 pourrait être perçue, dans le futur, comme une étape importante. Il a remercié le Gouvernement allemand pour le financement des voyages des délégués.

Le Président Delduc a clôturé la réunion à 16h19.

BRÈVE ANALYSE DE LA RDP 5

Le retour des oiseaux migrateurs sur les côtes françaises à la mi-mai a vu l'arrivée simultanée d'une volée de délégués venus d'Afrique, d'Asie et d'Europe dans l'ancienne ville portuaire de La Rochelle. Convoquée sous le thème «les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes - des zones humides en partage», et se tenant seulement quelques semaines et quelques mois avant la Conférence Rio +20 et la 11^e réunion de la Conférence des Parties (COP 11) à la Convention de Ramsar respectivement, la 5^e Réunion des Parties (RdP 5) à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA) a relevé le défi de trouver la façon de parvenir à la protection de l'environnement et de l'intégrité écologique tout en protégeant les communautés et en encourageant les moyens de subsistance durables.

Les résultats de la RdP 5, y compris une augmentation de 10 % du budget et le soutien à l'Initiative africaine dans le budget de base, ont été salués par beaucoup comme des signaux positifs de l'engagement des Parties à appuyer un Accord qui fonctionne correctement et l'action sur le terrain. D'autres participants ont perçu les résultats comme étant un peu plus décevants, exprimant la préoccupation que, malgré la dépendance de l'Accord aux informations scientifiques et techniques, le Recensement international des oiseaux demeure entièrement tributaire des contributions volontaires.

Cette brève analyse examine les résultats de la RdP 5 dans un contexte d'austérité financière, les efforts visant à maximiser l'efficacité avec des ressources limitées, le futur de l'Initiative africaine et les défis actuels de l'Accord.

PUISER DANS LES RÉSERVES

Lorsque les sites permettant une escale sont limités et comportent de longues distances entre eux, les oiseaux migrateurs puisent dans leurs réserves pour se nourrir. De même, dans la foulée de la crise financière mondiale et dans le contexte des mesures d'austérité mises en place par la «petite poignée» de grands pays donateurs, les délégués à la RdP 5 ont convenu d'une solution budgétaire consistant en une hausse nulle des contributions des Parties («un budget fixe»). Pour alimenter leur prochain cycle d'activités, ils ont plutôt accepté un prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale. Étant donné que ceci taxe une réserve limitée, la RdP 5 a également visé une courte migration vers la prochaine halte — convenant d'un cycle des RdP de trois ans, plutôt que de passer au cycle de quatre ans proposé, dans l'espoir que la situation économique mondiale serait plus rose à la fin de la période triennale. Reconnaisant les dangers d'appauvrir totalement ses réserves, la RdP 5 a également décidé de mettre de côté au moins 150 000 € du Fonds d'affectation spéciale comme fonds de roulement.

L'intérêt de l'économie et de la rationalisation a été reconnu par les Parties non seulement à travers l'adoption de lignes budgétaires et contributions spécifiques, mais aussi à travers un certain nombre de résolutions liées au développement de synergies avec d'autres conventions et la recherche de moyens novateurs pour financer les travaux de l'AEWA par des contributions volontaires. Bien que renforcé par l'ajout d'un Administrateur de programme à temps partiel pour l'Initiative africaine, financé à partir du budget de base (mais avec l'objectif d'assurer un poste à temps plein grâce aux contributions volontaires), et par l'élévation d'un poste d'une occupation actuelle de 55 à 80%, le personnel du Secrétariat de l'AEWA demeure limité. Toutefois, au lieu d'accroître les ressources en terme de personnel et de budget, les Parties ont reconnu les croisements entre les activités de l'Accord et celles d'autres Conventions et Accords de la famille de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), imposant à l'AEWA de travailler avec ces accords environnementaux multilatéraux (AEM) partenaires pour atteindre ses objectifs. La RdP 5 a non seulement suscité l'appui vigoureux du Secrétariat de la CMS et la participation du Secrétariat de la Convention de Ramsar, mais de nombreuses discussions et résolutions, se référant aux chevauchements dans leurs mandats et activités, ont également envisagé les moyens d'harmoniser les rapports, de coordonner la désignation des sites de conservation, de rationaliser les activités de sensibilisation et d'éviter la duplication des efforts en général. Ces efforts de coordination ont révélé quelques-unes des différences entre les conventions, réaffirmant leurs contributions uniques aux mesures de conservation, soulignant en particulier les différences entre les approches fondées sur les espèces et celles fondées sur les habitats; mais en plus, ils ont attiré l'attention sur la valeur de la communication et de la coordination entre les AEM et sur les synergies émergentes parmi les accords relatifs à la biodiversité.

CONSERVER L'HABITAT EN AFRIQUE

En 2008 lors de la RdP 4, les délégués ont adopté une résolution concernant une Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats en Afrique, visant à coordonner et à améliorer la mise en œuvre de l'Accord en Afrique, et permettant à la région de jouer un rôle plus important au sein de l'AEWA. Les discussions à la RdP 5 ont révélé que l'Initiative africaine reconnaît à la fois l'importance de la conservation des oiseaux d'eau sur le continent et la rareté de l'aide accordée à la région dans le passé pour les activités de mise en œuvre. Les Parties africaines ont formulé des commentaires tout au long de la semaine sur la valeur de l'Initiative pour leurs activités de recrutement et de mise en œuvre. La restructuration de l'organisation du travail au sein de l'Initiative africaine, avec l'intention spécifique de désigner des coordinateurs sous-régionaux sélectionnés par région parmi les correspondants nationaux de l'AEWA existants, a fait surgir l'espoir que le déploiement d'efforts en matière de communication et de mise en œuvre devienne plus efficace et efficace.

Par un engagement salué par les Parties africaines et non africaines, la France a annoncé sa promesse de fonds pour établir un poste de coordinateur technique de l'Initiative africaine, qui sera basé en France. Cette offre représentait non seulement une contribution à la capacité de l'AEWA, réduisant l'attribution des fonds nécessaires à l'Initiative africaine dans le budget de base, mais soulignait également l'importance globale accordée aux activités de mise en œuvre en Afrique par les Parties en dehors de la région.

Les Parties à l'AEWA ont travaillé conjointement pour arriver à un consensus sur le soutien de l'Initiative africaine à travers des fonds obligatoires. Le résultat, soit des fonds pour l'Administrateur de programme pour l'Initiative et pour le Fonds de petites subventions pour des projets en Afrique, illustre l'engagement des Parties pour assurer un financement stable de ce programme. Un délégué a qualifié l'inclusion des fonds spécifiques pour la région africaine dans le budget de base de «percée importante» jamais vue dans l'histoire de l'AEWA.

DÉTAILS MIGRATEURS — LA SCIENCE COMME SOURCE D'INFORMATION POUR LA POLITIQUE

La longue liste de documents et de projets de résolutions soumis au Groupe de travail scientifique et technique à la RdP 5 était un signal de l'importance des données et actions scientifiques pour les activités de l'Accord, et a souligné le rôle du Comité technique dans la conservation des oiseaux d'eau. Vendredi, à la dernière séance plénière, après deux séances tardives, le Groupe de travail avait approuvé 27 projets de résolution, et avait progressé sur les moyens dont disposent les Parties pour répondre aux multiples menaces pesant sur les oiseaux d'eau migrateurs, allant du changement climatique et des produits agrochimiques à l'énergie renouvelable et aux lignes électriques.

Toutefois, certains délégués ont exprimé des préoccupations au sujet du manque de soutien pour la collecte de données fondamentales sur les oiseaux d'eau, notamment, le Recensement international des oiseaux d'eau (IWC). Le sujet de cette résolution étant associé aux questions financières et budgétaires, aucun financement de base n'a été attribué à l'IWC, et après

les délibérations, la résolution a presque été annulée. Une intervention de dernière minute de la Suisse vendredi a permis la récupération de la résolution, appelant à des contributions volontaires au travail de l'IWC. L'un des promoteurs de l'IWC a déploré qu'en dépit de la valeur des données générées par l'IWC, sa conduite est entièrement tributaire des contributions volontaires, soit de l'organisation non gouvernementale Wetland International, et demeure sous financée et dépendante du travail des bénévoles. Malgré le fait que la résolution adoptée ne corresponde pas au signal de soutien massif à l'IWC que certains avaient espéré, elle réaffirme l'importance de l'IWC pour l'Accord et laisse ouverte la possibilité de revoir la structure de financement à une future RdP. La solution alternative, soit de ne pas adopter de résolution sur l'IWC, aurait envoyé un message négatif à la communauté internationale concernant l'engagement de l'AEWA vis-à-vis de cet important programme de surveillance.

En dépit de ces préoccupations, la plupart des délégués demeuraient optimistes au sujet des progrès techniques et des capacités croissantes de l'AEWA et de ses Parties. Bon nombre de délégués ont salué l'outil Réseau de sites critiques (CSN), l'Ensemble d'outils pour la conservation des voies de migration de l'AEWA (FCT) et la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (IRP) en tant que principales réalisations de l'Accord dans le soutien à la mise en œuvre sur le terrain. Celles-ci comportent, respectivement, un logiciel qui connecte les bases de données sur les sites d'oiseaux d'eau, des documents à l'appui du renforcement des capacités sur le terrain et un processus de réponses diplomatiques rapides aux menaces émergentes pesant sur les espèces ou les habitats.

MAINTENIR L'ATTENTION SUR LA VOIE DE MIGRATION: REGARDER VERS L'AVENIR

Les délibérations agitées de la RdP 5 ont laissé ouvertes quelques questions quant à la future organisation des travaux des Parties. Alors que la réunion comprenait une excursion d'une journée pour les délégués à son avant-dernier jour, ces derniers se sont retrouvés en pleines négociations jusqu'aux premières heures du matin de mercredi et jeudi, pour permettre la résolution de tous les points de l'ordre du jour. Le fait d'accroître les capacités des Parties africaines à participer aux négociations des AEM a été une priorité pour le Groupe africain au cours des dernières années; un participant a suggéré que, puisque l'augmentation du nombre des Parties participant activement a conduit à une augmentation du temps de négociation, l'AEWA pourrait avoir besoin de réévaluer son organisation du temps. Comme les oiseaux migrateurs qui adaptent leur physiologie pour la migration, plusieurs ont indiqué que l'AEWA doit aussi s'adapter, institutionnellement et administrativement, à l'évolution des besoins des Parties.

À la clôture de la réunion vendredi après-midi, il était clair pour la plupart des participants que l'AEWA maintient ses principaux buts, à savoir la mise en œuvre de ses objectifs et activités stratégiques à long terme pour la conservation, clairement en vue. L'inclusion de l'Initiative africaine dans le budget de base a constitué un résultat important de la réunion, indiquant l'engagement des Parties envers les activités sur le terrain et les principales régions nécessitant un appui dans leurs efforts de conservation.

Le dévouement des délégués aux travaux sur les questions de fond au cours de la réunion, même au détriment du sommeil et de la découverte de la ville hôte et de son environnement, a indiqué pour la plupart un engagement continu des Parties à la réalisation des objectifs de l'Accord. Cependant, plusieurs questions demeurent sans réponse. Comme la RdP 5 a laissé le travail scientifique relatif à l'IWC dépendant du financement volontaire, est-ce que ce travail scientifique critique trouvera le soutien nécessaire à partir d'autres sources, et, si non, est-ce que l'AEWA pourra fonctionner sans ses données? Avec la future portée régionale de l'Accord dépendant des demandes de la voie de migration d'Asie centrale, les Parties à la RdP 6 seront-elles confrontées à la question de l'élargissement de son aire de répartition géographique? Et avec l'augmentation de son financement pour le prochain triennat grâce à un prélèvement à partir du Fonds d'affectation spéciale, et le financement à long terme subordonné à un retournement de la situation économique de plusieurs des principaux donateurs, l'AEWA sera-t-il en mesure d'obtenir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre à long terme? Il reste à voir comment l'action des Parties peut relever les défis croissants présentés par, entre autres, le changement climatique, l'utilisation des produits agrochimiques, les lignes électriques et la production d'énergie renouvelable. Pourtant, les progrès réalisés à La Rochelle indiquent que — adaptant au domaine aviaire une métaphore s'appliquant à la forêt — les Parties ont été en mesure de maintenir leur attention sur les voies de migration, sans se laisser aveugler par les oiseaux.

RÉUNIONS À VENIR

20 ans, 20 pour cent - la façon de procéder avec Natura 2000: Cette réunion aura lieu lors du 20^e anniversaire de la Directive Habitats de l'UE, qui est entrée en vigueur en 1992. La conférence comportera un débat interdisciplinaire, incluant les ministres allemands ayant des responsabilités dans les domaines du changement climatique, de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. **date:** 21 mai 2012 **lieu:** Berlin, Allemagne **contact:** NABU (Bird Life Allemagne) **téléphone:** +49-3028-4984-1573 **courriel:** Marcel.Faska@NABU.de **www:** <http://www.birdlife.org/community/2012/05/join-nabu-on-may-21-to-celebrate-and-learn-about-natura-2000-in-germany/>

Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD): Cette réunion, aussi appelée Rio+20, marquera le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. **dates:** 20-22 juin 2012 **lieu:** Rio de Janeiro, Brésil **contact:** Secrétariat de la CNUDD **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

CdP 11 de Ramsar: La 11^e Réunion des Parties (CdP 11) à la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine sera précédée par la 44^e réunion de son Comité permanent, prévue le 4 juillet 2012, et une journée supplémentaire de réunions régionales les 5 et 6 juillet 2011. Le Comité permanent a décidé que le thème général de la Journée mondiale des zones humides de 2012 et de la COP 11 est «Zones humides, tourisme et loisirs». **dates:** 6-13 juillet 2012 **lieu:**

Bucarest, Roumanie **contact:** Secrétariat de Ramsar **téléphone:** +41-22-999-0170 **fax:** +41-22-999-0169 **courriel:** ramsar@ramsar.org **www:** <http://www.ramsar.org>

62^e Réunion du Comité permanent de la CITES:

Le Comité permanent de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) fournit des orientations au Secrétariat concernant la mise en œuvre de la Convention et supervise la gestion du budget du Secrétariat; coordonne et supervise, le cas échéant, les travaux des autres comités et groupes de travail; effectue les tâches qui lui sont confiées par la CdP; et prépare les projets de résolutions pour examen par la CdP. **dates:** 23-27 juillet 2012 **lieu:** Genève, Suisse **téléphone:** +41-22-917-8139 /40 **fax:** +41-22-797-3417 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/fra/com/sc/index.php>

British Bird Fair: Birdfair 2012 réunit des fonds pour soutenir les mesures de conservation dans les voies de migration Asie-Orient/Australasie. **dates:** 17-19 août 2012 **lieu:** Rutland, Royaume-Uni **contact:** Bureau de Birdfair **téléphone:** +44-157-277-1079 **fax:** +44-157-275-6611 **courriel:** etate@birdfair.org.uk **www:** <http://www.birdfair.org.uk>

Congrès mondial 2012 de l'UICN sur la conservation: Le thème du congrès sera Nature+, un slogan qui saisit l'importance fondamentale de la nature et de son lien inhérent à chaque aspect de la vie humaine, y compris: nature+climat, nature+moyens de subsistance, nature+énergie et nature+économie. **dates:** 6-15 septembre 2012 **lieu:** Jeju, République de Corée **contact:** Secrétariat du congrès de l'UICN **téléphone:** +41-22-999-0336 **fax:** +41-22-999-0002 **courriel:** congress@iucn.org **www:** <http://www.iucnworldconservationcongress.org/>

CdP 11 de la CDB: L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CdP à la CDB inclut l'examen, entre autres: du statut du Protocole de Nagoya relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation; de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et des progrès accomplis pour atteindre les objectifs d'Aichi sur la biodiversité; des questions liées aux ressources financières et au mécanisme de financement; et de la biodiversité et les changements climatiques. Cette réunion sera précédée par la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité. **dates:** 8-19 octobre 2012 **lieu:** Hyderabad, Inde **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=COP-11>

Réunion pour négocier le cadre institutionnel et juridique de la voie de migration d'Asie centrale: Cette réunion, qui se tiendra en même temps que la première réunion des signataires du Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MoU sur les rapaces), examinera les options pour un cadre juridique et institutionnel pour la voie de migration d'Asie centrale (CAF). **dates:** 12-13 décembre 2012 **lieu:** Abu Dhabi, Émirats arabes unis **contact:** Secrétariat du PNUE/CMS **téléphone:** +49-228-815-2426 **fax:** +49-228-815-2449 **courriel:** secretariat@cms.int **www:** <http://www.cms.int/species/CAF/meetings.htm>

CdP 16 à la CITES: La 16^e réunion de la Conférence des Parties à la CITES devrait se réunir en 2013. **dates:** 3-15 mars 2013 **lieu:** Thaïlande **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **fax:** +41-22-797-3417 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/>

CdP 11 à la CMS: La prochaine réunion de la Conférence des Parties à la CMS se tiendra entre octobre et décembre 2014. **dates:** seront annoncées ultérieurement **lieu:** Paraguay **contact:** Secrétariat du PNUE/CMS **téléphone:** 49-228-815-2426 **fax:** +49-228-815-2449 **courriel:** secretariat@cms.int **www:** <http://www.cms.int/>

Sixième Réunion des Parties (RdP 6) à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA): Les dates et le lieu de la RdP 6 de l'AEWA seront décidés par le Comité permanent de l'AEWA. **dates:** 2015 **lieu:** sera annoncé ultérieurement **contact:** Secrétariat de l'AEWA **téléphone:** +49-228-815-2414 **fax:** +49-228-815-2450 **courriel:** aewa@unep.de **www:** <http://www.unep-aewa.org/>

GLOSSAIRE

AEM	Accord environnemental multilatéral
AEWA	Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie
CAF	Voie de migration d'Asie centrale
CEPA	Communication, éducation et sensibilisation du public
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IWC	Recensement international des oiseaux d'eau
MoC	Mémoire d'entente de coopération
MoU	Mémoire d'entente
MoU sur les rapaces	Mémoire d'entente de la CMS sur la conservation des oiseaux de proie
ORS	Système de rapport en ligne
PA	Plan d'action
RdP	Réunion des Parties
SC	Comité permanent
SMP	Plan de gestion des espèces
SSAP	Plan d'action par espèce
TC	Comité technique
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WOW	Projet Wings over Wetlands du PNUE-FEM sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie